3-7 OCT.

NOCTURNE LE 5 OCT.

TOULOUSE

PARC DES EXPOSITIONS

SALON DE L'HABITAT

EXPO **DESIGN**

GUIDE EXPOSANT 2012

salon-habitat-toulouse.com





Sommaire

Votre venue

Le Salon de l'Habitat

Les produits du Salon

Règlement et sécurité

Annexes







Mode d'emploi

Le guide de l'exposant est destiné à faciliter votre installation et vous éviter des démarches au moment où votre temps est le plus précieux.

Remplissez et retournez au plus vite :

- les 7 pages du bon de commande de prestations annexées en fin de cahier,
- les croquis concernant les demandes de branchements et pose d'élingues se trouvant à la fin de ce guide.

Toute prestation étant payable à la commande, ces bons de commande de prestations devront être accompagnés de vos règlements. Dans le cas contraire, vos commandes ne seraient pas prises en compte.

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir, nous vous souhaitons une excellente préparation de votre exposition.



Galerie du Parc des Expositions





Index par mot-clé





Vos contacts

Contacts sur le site

Accueil
Tel : 05 62 25 45 45
Fax : 05 62 25 45 00
Courriel : info@toulousexpo.com

Service clients
Responsable : Sandrine ETIENNE-CHADOURNE
Tel : 05 62 25 45 04
Fax : 05 62 25 45 76
Courriel :
service-exposants-tlse@gl-events.com

Service communication
Responsable : Agnès BARDIER
Tel : 05 62 25 45 12
Fax : 05 62 25 45 05
Courriel : agnes.bardier@gl-events.com

Service sécurité
Chargé de sécurité : Jacques LESNY
Tel : 06 85 20 01 30
Courriel : j.lesny@preventist.fr

Responsable : Georges LIARTÉ
Tel : 05 62 25 45 25
Fax : 05 62 25 45 24
Courriel : georges.liarte@gl-events.com

Service commercial
Directeur commercial : Alain DEFILS
Tel : 05 62 25 45 32
Fax : 05 62 25 45 00
Courriel : alain.defils@gl-events.com

Chef de projet : Florence LACROIX
Tel : 05 62 25 45 21
Fax : 05 62 25 45 00
Courriel : florence.lacroix@gl-events.com

Chef de projet : Albert MARIGO
Tel : 05 62 25 45 41
Fax : 05 62 25 45 00
Courriel : albert.marigo@gl-events.com

Chef de projet : Nadine PETIT
Tel : 05 62 25 45 44
Fax : 05 62 25 45 00
Courriel : nadine.petit@gl-events.com

Chef de projet : Matthieu JUNISSON
Tel : 05 62 25 45 19
Fax : 05 62 25 45 00
Courriel : matthieu.junisson@gl-events.com

Service restauration - bars
Responsable : Eran NAKACHE
Tel : 05 62 25 45 20
Fax : 05 62 25 45 05
Courriel : eran.nakache@gl-events.com



Plan d'accès au Parc des Expositions

ATTENTION : EN RAISON DES TRAVAUX DE LA NOUVELLE LIGNE DE TRAMWAY, ACCÈS VÉHICULES ET CAMIONS RECOMMANDÉ PAR SORTIE 24

TRAM LIGNE E EN CONSTRUCTION
METRO LIGNE A AVEC CORRESPONDANCES
METRO LIGNE B
TRAIN LIGNE C AVEC CORRESPONDANCES
CONSEIL GENERAL
DIR SUD-OUEST
VILLE DE TOULOUSE ET CAGT (Communauté d'Agglo du Grand Toulouse)
PERIPHERIQUE INTERIEUR
PERIPHERIQUE EXTERIEUR
ASF
GESTION CCI (Chambre Commerce et Industrie)
1 km

Accès Métro Ligne B - station «Palais de Justice» (10 mn à pied du Parc des Expositions).





Accueil exposants
Horaires du Salon



Horaires d'accueil au montage

Afin de simplifier vos démarches administratives et de vous faire gagner du temps, un **«commissariat d'accueil exposants»** sera mis à votre disposition (renseignements divers, emplacements, branchements électriques, services cartes…).

Les horaires d'ouverture du commissariat d'accueil sont les suivants :

- Le vendredi 28 septembre - 8 h 30 à 18 h
- A partir du lundi 1er jusqu'au au 2 octobre - 8 h à 19 h

Horaires d'ouverture du Salon

Ouverture au public :
10 h à 19 h, sauf vendredi 05 octobre jusqu'à 22 h

Accès des exposants : 1 heure avant





Badges Exposants

Les badges Exposant ne seront délivrés qu'après paiement du solde de votre participation.

Le badge exposant est nominatif, il autorise une entrée permanente.

Stand de 15 m²	**3 badges**
Stand de 16 m² à 45 m²	**6 badges**
Stand de 46 m² à 72 m²	**8 badges**
Stand de plus de 72 m²	**10 badges**

Utilisation des badges

La manifestation est composée de deux périodes :
- période de montage et de démontage
- période de manifestation

Deux types de badges sont mis à la disposition des exposants :

- **Les badges «exposants».**

Ils donnent accès au Parc pendant les deux périodes définies (montage/démontage et manifestation).

- **Les badges «montage/démontage».**

Ils donnent accès au Parc uniquement durant la période de montage et de démontage.
Ils vous sont envoyés avec le lot de cartes d'invitation. Si vous avez besoin de badges supplémentaires vous devez les demander par fax (05 62 25 45 76) **au plus tard le 19 septembre 2012**, après cette date les badges seront remis sur place.

Accès des véhicules dans le Parc durant les périodes de montage et de démontage.
Pendant ces périodes, les véhicules commerciaux ou de transport peuvent entrer dans le Parc si le chauffeur et les passagers sont munis de badges.

Responsabilité de Toulouse expo
Toulouse expo n'est pas responsable du personnel de vos entreprises sous-traitantes. Ces personnes devront posséder les badges d'accès que nous vous fournissons (un badge par personne). Votre société est seule responsable du respect de la réglementation pour ses salariés et pour ceux des entreprises travaillant pour son compte.

IMPORTANT !

Rappel : Les véhicules ne sont plus autorisés dans les halls d'exposition. Les exposants doivent se munir de moyens pour transporter leur matériel sur leur stand. Un service de manutention est mis à votre disposition - *cf page 16 du guide*.

Renseignements auprès du Service Clients de Toulouse expo - Tél : 05 62 25 45 04



Parking exposants

ENTREE EXPOSANTS

La Garonne

RESTAURANT du PARC

VILLA GARONNE

PALAIS DES CONGRES

Esplanade 7

Esplanade 6

Esplanade 5

Esplanade 8

Allée 7

Allée 8

Galerie de liaison

Presse

V.I.P

Bureaux

Piscine

Salle MERMOZ

PONT DE COUBERTIN

Av. du Ramier

ALLEE GABRIEL BIENES

ALLEE DU PROFESSEUR CAMILLE SOULA

La Garonne

N

Parkings Exposants



Planning du Salon

Livraison des piscines coques :

Esplanade 5 - Vendredi 28 septembre 2012 de 8 h à 16 h

Halls 5 & 6 - Samedi 29 septembre 2012 de 8 h à 16 h

	Hall 4	Hall 5	Hall 6	Esplanade 5
ven 28/09	**Montage** - 8 h > 19 h			**Montage** - 8 h > 19 h
sam 29/09	**Montage** - 8 h > 19 h	**Piscines coques** **Livraison** - 8 h > 16 h		**Montage** - 8 h > 19 h
dim 30/09	**Montage** - 8 h > 20 h			
lun 01/10	**Montage** - 8 h > 20 h			
mar 02/10	**Montage** - A partir de 8 h et toute la nuit			
mer 03/10	**Exposition -** 10 h > 19 h			
jeu 04/10	**Exposition -** 10 h > 19 h			
ven 05/10	**Exposition - nocturne -** 10 h > 22 h			
sam 06/10	**Exposition -** 10 h > 19 h			
dim 07/10	**Exposition -** 10 h > 19 h **Démontage -** 19 h 30 > 24 h			
lun 08/10	**Démontage** - 8 h > 18 h			
mar 09/10	**Démontage** - 8 h > 18 h			

Montage & démontage

LA SURFACE DU STAND DOIT ÊTRE RENDUE PROPRE, le 8 octobre 2012 à 19h pour le hall 6 uniquement et le 9 octobre à 18h pour les halls 4 et 5.

L'évacuation des gravats (placo, agglo, sable, brique, revêtements de sol non fournis par Toulouse expo, etc.) laissés sur place après ce délai, sera à la charge de l'exposant *(cf. page 18 du guide)*.





Consignes du Salon

Aménagements de stand

• **Les issues de secours** doivent rester impérativement libres de toute circulation.

• **Les aménagements** intérieurs du stand **doivent être fixés** solidement et constituer des ensembles stables.

• **Les installations particulières** aux fins de créer des effets spéciaux (lumières, néons) doivent faire l'objet d'une attention spéciale et **mises hors de portée du public** avec une grille de protection.

• Pour chaque face ouverte, **le cloisonnement en bordure d'allée doit être d'1/3 maximum de la longueur**. Si vous positionnez le cloisonnement avec retrait de 50 cm à l'intérieur du stand, la longueur autorisée passe au 2/3. **Exception pour le secteur Cuisines et Bains** : cloisonnement autorisé, pour chaque face, à la moitié de la longueur.

• Hauteur des stands :
- Halls 4 : hauteur maximale 3,50 m.
Attention, en raison de la présence de rampes de chauffage, cette norme peut varier dans des valeurs inférieures. Avant toute réalisation, la validation du Responsable Technique est indispensable.
- Halls 5, 6 : hauteur maximale 4,00 m.
Attention, en raison de la présence de rampes de chauffage et d'aérothermes, cette norme peut varier dans des valeurs inférieures. Avant toute réalisation, la validation du Responsable Technique est indispensable.

• Les charpentes de halls de Toulouse Expo sont prévues pour l'accrochage de signalétique, pont de lumière ou tout élément de décor **à l'exception du hall 4**. La mise en place de calicots est interdite.

Chapiteaux

• Seuls les **chapiteaux pouvant justifier d'une tenue au vent égal ou supérieur à 100 km/h sont autorisés**.

Pour les chapiteaux et les cuisines dans les chapiteaux, **voir normes de sécurité, page 18, et attestation de bon montage, annexe 11 du bon de commande**

Affichage des prix

Par suite de l'arrêté ministériel du 3/12/87 l'exposant est dans l'obligation absolue d'indiquer lisiblement le prix des produits exposés.

Des contrôles seront effectués pendant la manifestation.

Véhicules exposés

• Les réservoirs des moteurs présentés à l'arrêt doivent être vidés ou munis de bouchons à clé. Les cosses des batteries d'accumulateurs doivent être protégées de façon à être inaccessibles ou doivent être débranchées.





Montage Démontage
Accès & circulation

Période de montage et démontage : voir planning page 9 de ce guide.

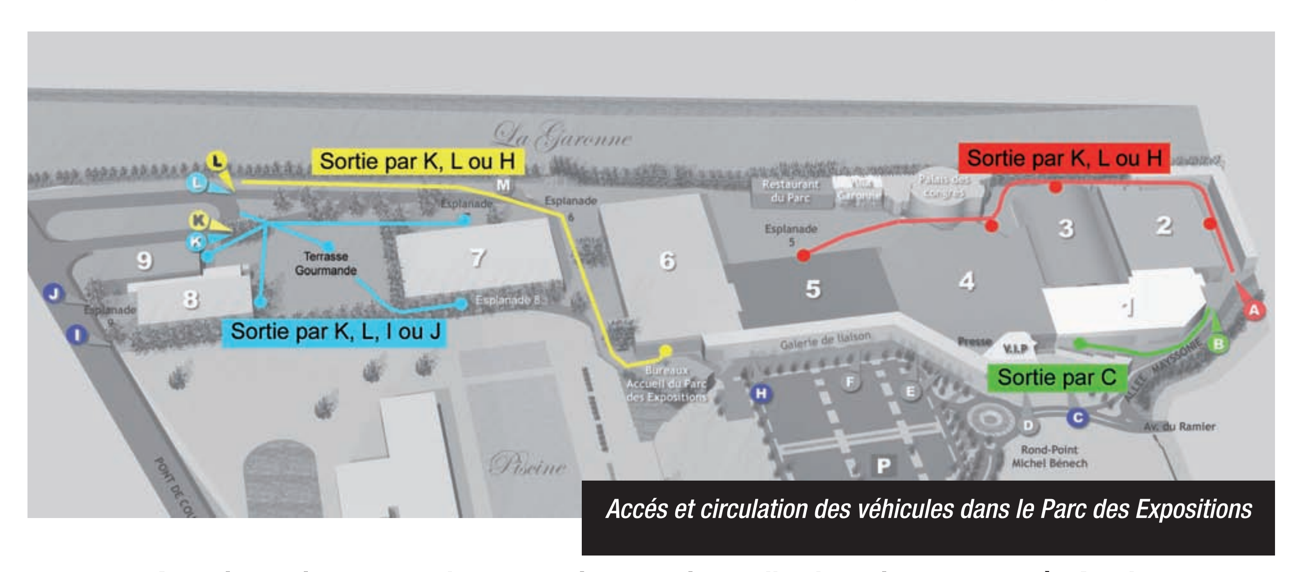
Accès et stationnement

Pour faciliter la circulation des véhicules dans l'enceinte du Parc, nous vous serions obligés de bien vouloir respecter les dispositions suivantes :

• Les véhicules particuliers vides sont interdits.

• **Accès :**
- par le portail A, allée Mayssonnié (accès par l'avenue du Ramier) : véhicules légers.
- **par le portail L (accès par le pont P. de Coubertin et le bord de la Garonne) : poids-lourds et semi-remorque UNIQUEMENT**.
Merci de bien vouloir respecter ces consignes.

• **Le stationnement des véhicules** est strictement limité au temps de déchargement du matériel.
Les véhicules ne sont plus autorisés dans les halls. Les exposants doivent prévoir les moyens pour transporter leur matériel sur le stand. Un service de manutention est mis à votre disposition *(cf page 16 de ce guide)*.



Accés et circulation des véhicules dans le Parc des Expositions

Attention : 2 jours avant l'ouverture, il y a un risque d'embouteillage aux accès A et L.

Démontage

Attention : le dernier délai pour le démontage et l'évacuation est fixé au lundi 8 octobre à 20h hall 6 et au mardi 9 octobre à 18h , halls 4 et 5.

Le démontage du stand et l'évacuation éventuelle des gravats non exécutés à cette date seront effectués par les Services Techniques de Toulouse expo et facturés à l'exposant *(cf page 18)*.





Réapprovisionnement et nettoyage

Pour le réapprovisionnement, les livraisons de marchandises et le nettoyage des stands durant l'exploitation, utilisez le formulaire laissez-passer.

Ces laissez-passer donnent le droit d'accès au Parc des Expositions mais pas le droit de stationnement en dehors de ces horaires :

- Exposants de 8 h 00 à 9 h 45

Le personnel effectuant le nettoyage ou une livraison pourra pénétrer dans le Parc des expositions dans cette tranche horaire, muni du laissez-passer (valable pour 1 véhicule) le numéro d'immatriculation de celui-ci. Tous les véhicules et toutes les personnes ainsi entrées dans le Parc devront sortir impérativement à 9 h 45.

Maximum par stand :

1 laissez-passer approvisionnement

1 laissez-passer nettoyage

Demande écrite à envoyer à :

graziella.dacunzo@gl-events.com

avant le 10 septembre 2012

Accrochages

Si l'installation du stand nécessite des perforations dans le sol, elles ne peuvent se faire sans l'autorisation du service Technique de Toulouse expo et les frais de remise en état seront à la charge de l'exposant.

- **Les accrochages** font l'objet de contraintes très précises et ne peuvent être réalisés que par le Parc des Expositions (voir demande d'élingues page 36)

- **Les éléments intérieurs flottants, agrafés ou tendus** de décoration ou d'habillage (panneaux publicitaires, tentures…) doivent être réalisés en matériaux de catégorie M0 ou M1 pour les panneaux, velums, cloisons et ossatures des stands.



Assurance Surveillance

L'assurance multirisques prend effet le : **vendredi 28 septembre 2012 à 8h00 Hall 4**
et le dimanche 30 septembre 2012 à 8h Halls 5 et 6
et se termine le : **dimanche 7 octobre 2012 à 19h00**

Les exposants sont assurés d'office lors de leur adhésion pour une somme de 5000 € sur les dommages aux biens exposés ainsi que sur leurs agencements et installations.

ATTENTION ! VOS EFFETS PERSONNELS NE SONT PAS ASSURÉS.

En cas de vol

• Faire la déclaration, dans les 24 heures, au Commissariat de Police - 30 route de Narbonne en semaine ; au Commissariat Central, 23 bd de l'Embouchure les samedis, dimanches et jours fériés.

• Rapporter un exemplaire de cette déclaration, auquel sera joint obligatoirement :
- l'inventaire de tout ce qui était sur votre stand (matériel et agencement compris) à l'ouverture du Salon,
- facture d'achat d'origine des objets volés,
- devis de remplacement à l'identique.

• La personne qui vous recevra au « Service Clients » transmettra ces éléments à l'assureur du Parc.

En cas de dégradation

• Dans les 24 heures, adresser un courrier relatant les circonstances du sinistre avec :
- l'inventaire de tout ce qui était sur votre stand (matériel et agencement compris) à l'ouverture du Salon,
- facture d'achat d'origine des objets dégradés,
- devis de remplacement à l'identique.

• La personne qui vous recevra au « Service Clients » transmettra ces éléments à l'assureur du Parc.

Attention !

La règle proportionnelle s'applique dans tous les cas.

Exemple : vous êtes assurés pour un capital de 5000 € HT, un objet de 152,45 € est volé ou dégradé :

• 1er cas : vous n'avez pas plus de 5000 € sur votre stand (inventaire total), vous serez remboursés 152,45 €.

• 2e cas : vous avez 10 000 € sur votre stand (inventaire total), vous serez remboursés 76,22 €.

Rappel : 150 € de franchise par sinistre et par exposant.

Il est dans votre intérêt de souscrire une assurance complémentaire qui couvrira le montant total de ce que vous avez sur le stand (matériel et agencement compris).

Toulouse Expo et ses assureurs renonçant en cas de sinistre à tout recours contre les exposants et leurs préposés (cas de malveillance excepté) l'exposant et ses assureurs renoncent également à tout recours contre Toulouse Expo, la Ville de Toulouse et leurs assureurs pour tout dommage ou disparition de ses biens ou de ceux qu'il a sous sa garde ainsi que pour tout préjudice immatériel tels que privation ou trouble de jouissance, pertes d'exploitation...





Normes de sécurité

ATTENTION NOUVELLES NORMES DE SÉCURITÉ

Respect des voies de circulation

Maintenir les portes d'accès marchandises et/ou servant à l'évacuation des personnes totalement dégagées.

Respecter le dégagement des allées et plus particulièrement des allées dites «rouges» matérialisées au sol par des bandes rouges (largeur d'environ 20 cm).

Evacuer les déchets (bois, moquette, polyane, etc.) dans des conteneurs mis à disposition à proximité du stand (selon les modalités définis par l'organisateur).

Evacuer les emballages vides (entreprise de stand et/ou client) au plus vite.

Ignifugation

Ignifuger : les papiers, tissus, moquettes composant la décoration du stand.

Alimentation électrique

1- Protéger les départs des différentes lignes par des coupe-circuits : 10 A pour l'éclairage, 16 A pour les prises. (Voir paragraphe 3 «Electricité» du Cahier des Clauses Générales de Sécurité).

2- Relier à la terre les éclairages et les prises de courant : **utiliser deux fils et un fil terre**.

3- Utiliser du matériel conforme (voir paragraphe 2 «Aménagement des stands» du Cahier des Clauses Générales de Sécurité).

Date limite d'application

La Commission de Sécurité passera constater la bonne réalisation de ces consignes. A défaut de conformité, nous serons contraints de vous refuser l'alimentation en électricité.
Le stand doit être prêt le mardi 2 octobre à 9h00 (veille de l'ouverture), date de la visite de la Commission de Sécurité.

À nous adresser impérativement

• L'accusé de réception du Cahier des Clauses Générales de Sécurité *(page 34)* ainsi que les fiches de ce cahier vous concernant **(nous vous conseillons vivement de lire l'intégralité du Cahier)**.
• Un plan détaillé de votre stand doit nous être adressé le 1er septembre avant l'ouverture de la manifestation.
• Prévoyez votre installation de stand aux normes ; elle sera moins onéreuse.





Commande de prestations

Les bons de commande, joints au présent dossier, doivent être remplis et retournés avec votre règlement avant le :

10 SEPTEMBRE 2012

Merci de les retourner par courrier à :

Toulouse expo
Service Clients
Rond-point Michel Benech
BP 44128
31030 Toulouse cedex 4

Tel : 05 62 25 45 04

Les commandes qui seront reçues sans règlement joint ne pourront être enregistrées.

Pour garantir la bonne exécution de vos commandes dans les délais, éviter les ruptures de stock et les pénalités de retard applicables aux commandes tardives, il est impératif que vous respectiez ce délai.





Manutention

Pour faciliter l'installation de votre stand, Toulouse expo vous propose un service de manutention complet.
Vous évitez ainsi la livraison des engins de manutention.

Engins

Location de chariot élévateur ou de nacelle avec chauffeur adapté à vos besoins.

Tarifs

Prestations	Prix unitaire HT
CHARIOT ÉLÉVATEUR avec chauffeur - 1/2 h - commande au plus tard le 10/09/12	57,00 €
CHARIOT ÉLÉVATEUR avec chauffeur - 1/2 h - commande à partir du 11/09/12 et sur place	61,00 €
CHARIOT ÉLÉVATEUR avec chauffeur - l'heure - commande au plus tard le 10/09/12	82,00 €
CHARIOT ÉLÉVATEUR avec chauffeur - l'heure - commande à partir du 11/09/12 et sur place	86,00 €
CHARIOT ÉLÉVATEUR avec chauffeur (forfait 1/2 journée) - de 8 h à 12 h ou de 14 h à 18 h)	264,20 €
NACELLE avec chauffeur - l'heure - commande au plus tard le 10/09/12	87,60 €

La prestation doit être traitée dans sa globalité et ne pourra être morcelée en plusieurs fois.
Le temps commandé prend en compte les flux, la circulation et le transport.

MERCI DE BIEN VOULOIR REMPLIR LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS ANNEXE 9



Passé la date limite de commande, nous ne garantissons pas la prestation



Branchements d'eau
Remplissage piscine & spas

Le Service Technique de Toulouse expo se charge de remplir et de donner les consignes pour la vidange d'eau de votre piscine.
Il est rigoureusement interdit d'utiliser les RIA (Robinet Incendie Armé) **sous peine de frais de vérification par un organisme agréé en sus du tarif de remplissage**.

Remplissage d'un bassin : 10 m³ et plus Consommation incluse - Vidange Assistance et sécurité **Tarif : 128,00 € HT**	**Remplissage d'un bassin : moins de 10 m³** Consommation incluse - Vidange Assistance et sécurité **Tarif : 88,00 € HT**

Branchements d'eau

Le branchement d'eau comprend une arrivée d'eau avec un robinet d'arrêt et une évacuation en 32 femelle.
Le raccordement consiste à relier notre arrivée sur votre installation (bars, machines, divers ...).

Important : les commandes doivent être accompagnées d'un plan d'aménagement coté et orienté, vous trouverez un imprimé à compléter par votre croquis (annexe 6).
En l'absence de plan, l'arrivée d'eau sera placée à proximité du coffret électrique. Toute demande de déplacement des conduites d'eau pendant le montage vous sera facturée 60 € HT.
Pour toute commande passée après le 7 septembre 2012, un majoration de 20% sera appliquée.

Tarif : Arrivée eau avec robinet - Arrêt en 15 / 21 et évacuation en 32 femelle : 186,00 € HT

Raccordements d'eau

Tarif : 1er raccordement : 117,00 € HT

Location d'un évier

Un évier en inox avec un égouttoir est mis à disposition pendant la durée du salon (pose et raccordement compris).

Tarif : Location et raccordement : 43,00 € HT



Nettoyage des stands

• **Remise en état du stand la veille de l'ouverture (le 2 octobre)** : 2,60 €/m²

- Enlèvement des films plastiques sur les moquettes
- Evacuation des déchets de montage
- Aspiration du sol

• **Nettoyage quotidien du stand, compris remise en état la veille de l'ouverture** : 5,80 €/m²

- Balayage et aspiration des sols
- Dépoussiérage du mobilier
- Vidage et nettoyage des poubelles
- Remise d'un sac poubelle

• **Nettoyage ponctuel du stand** : 2,60 €/m² (stand complet)

- Balayage et aspiration des sols ;
- Dépoussiérage du mobilier ;
- Vidage et nettoyage des poubelles ;
- Remise d'un sac poubelle.

Enlèvement des gravats au démontage

A l'issue du démontage, tous les exposants sont tenus de laisser leur emplacement libre de tous déchets ou détritus (moquette, panneaux bois, documentation, adhésif…).
Selon la loi 92-646 du 12 juillet 1992, les exposants sont responsables pour eux-mêmes et leur sous-traitant de leurs déchets, de leur évacuation du site et doivent s'assurer que leur destination finale est conforme aux nouvelles réglementations en matière d'environnement et de tri sélectif.

• **Évacuation des gravats au démontage par le Service Technique - minimum 2 m³** : 270,00 €/m³

ATTENTION
L'évacuation et le traitement des déchets laissés volontairement par les exposants ou leurs sous-traitants seront facturés à l'exposant 360,50 euros HT le m³.
Un dispositif de contrôle sera mis en place pendant toute la durée du démontage.

Vous pouvez évacuer du site par vos propres moyens tous les déchets résultant du démontage de votre stand ou utiliser, selon votre situation, les bons de commandes ci-après.





Demande de points d'accroche

Les accroches aux structures des halls font l'objet de contraintes très précises, **et ne peuvent être réalisées que par Toulouse Expo**.
Cette prestation d'accrochage nécessite une demande d'étude de faisabilité en **fournissant un plan détaillé avec descriptif de l'installation**, à adresser au Service Technique avant le 10 septembre - *voir pages annexes 7 et 8 du bon de commande*.

Un devis sera transmis après validation par le service technique.

Ces prix comprennent :

- La mise en place d'élingues selon les normes de sécurité avec une boucle d'accrochage à disposition en bout d'élingue.
- Le démontage et l'enlèvement des élingues en fin de salon.

Ils ne comprennent pas :

- La fixation proprement dite du matériel d'exposition aux élingues, ni le démontage de ce matériel.

D'une façon générale, et du fait des charpentes des halls, ces accrochages sont réalisés avec une tolérance de 50 cm en plan, et de 10 cm en hauteur selon les halls et les poids à suspendre. **Attention, certaines zones de halls ne permettent pas l'accroche d'élingues. Le hall 4 est interdit pour l'accroche de point d'élingues**.

Conditions techniques

- Nous transmettre au moment de la commande les deux fiches de renseignements, dûment remplies, ainsi que le présent contrat.
- Nous fournir un plan de masse du stand, avec côtes et orientation par rapport aux stands voisins,
- Descriptif complet du matériel qui sera suspendu : type de matériel, poids et répartition,
- Dates et horaires de montage et de démontage du stand,
- Fournir les PV d'homologation ERP du matériel, les abaques de charge de votre matériel.

Validation des installations

- Les dossiers complets seront validés par le chargé de sécurité de Toulouse Expo.
- Si besoin est, il y aura lieu de procéder à l'ajout de points supplémentaires ou de **points sécurisés**, à la charge de l'exposant.
- L'accroche du matériel devra être réalisée obligatoirement avec des élingues métalliques, serties et estampillées en usine.
- L'accroche devra être réalisée de façon à ce que la défaillance d'un point d'accroche n'entraîne pas une instabilité de la structure ou du matériel suspendu.

• • •





Demande de points d'accroche

DATE LIMITE LE 10/09/2012

Engagements

• L'exposant s'engage à respecter les conditions techniques précédentes, et en particulier les charges et leur répartition déclarées sur le bon de commande.

• Toulouse Expo s'engage sur la réalisation de l'installation après validation, pour toutes demandes reçues avant les délais. Toulouse Expo fournira l'attestation de mise en œuvre de la pose des élingues.

• L'exposant engage sa responsabilité dans le cas d'une demande reçue après la date prévue, ou si le cahier des charges est imprécis ou modifié après cette date.

Il sera alors responsable de la conformité de son installation vis-à-vis de la commission de sécurité et devra s'acquitter de tous les frais supplémentaires à engager pour une éventuelle mise en conformité (pose de points supplémentaires, rééquilibrage de la structure, …).

Abacques des Halls

Hall 5		
Accroche	**Ponctuelle**	**Répartie**
Empannons	540 kg max.	60 kg/ml soit 18 points x 30 kg = 1 080 kg répartis max.
Pannes	Suivant études techniques	Suivant études techniques
Portiques	2 000 kg max.	136 kg/ml soit 54 points x 136 kg = 6 004 kg répartis max.

Hall 6		
Pannes sans réseau	750 kg max.	100 kg/ml soit 15 points x 100 kg = 1 500 kg répartis max.
Autres pannes	Suivant études techniques	Suivant études techniques
Portiques	2 000 kg max.	225 kg/ml soit 26 points x 225 kg = 5 850 kg répartis max.

Avant la visite de la commission de sécurité, il sera demandé à chaque partie de signer sur place un document tripartie qui garantira la bonne coordination et la sécurité de tous.

1 - Attestation de bon montage du poseur d'élingue
2 - Attestation de bon montage du poseur des éléments suspendus
3 - Attestation de l'exposant de la conformité de ses besoins et de ses demandes.

NOTE : N'oubliez pas de transmettre ces informations à votre décorateur.

Bon pour accord, le ....

N'oubliez pas de compléter et nous retourner les pages annexes 7 et 8 du bon de commande





Stand bois et tissu





Prestations de base

- **Structure :** bois recouvert de coton gratté écru ou noir.
- **Moquette :** 6 couleurs au choix
  Parme - Ivoire - Bleu roi - Vert anis - Rouge vermillon - Mandarine
- **Cloison :** bois recouvert de coton gratté écru hauteur 2,50 m.
- **Enseigne :** raison sociale et numéro du stand sur PVC format 40 x 40 cm.
- **Eclairage :** 2 lampes quartz 150 w pour 9 m^2.
  1 lampe quartz 150 w pour + 3 m^2.

DATE LIMITE DE LA COMMANDE : 31 AOÛT 2012
Bon de commande en page annexe 2

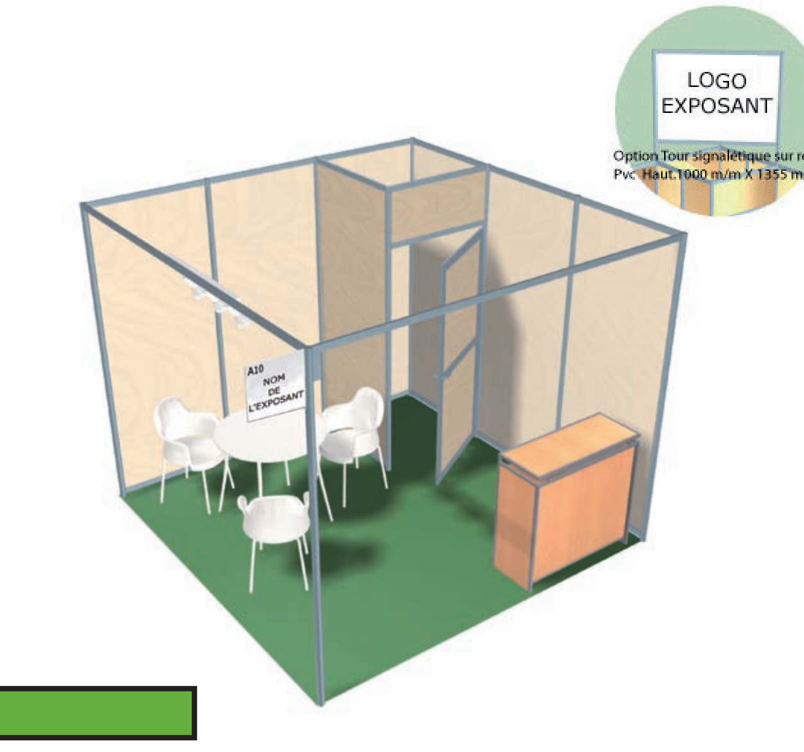
Stand bois et tissu (prix au m^2) **au plus tard le 31 août 2012**	**21,90 € HT**
Stand bois et tissu (prix au m^2) **à partir du 1er septembre 2012**	**26,30 € HT**





Stand clé en main Confort

STAND TYPE
Exemple présenté : 3 m x 3 m



Le logo est à fournir par l'exposant avant le 7 septembre sur fichier cao/ai prêt à imprimer

NOUVEAU !

Si vous ne l'avez pas, la prestation pour réalisation d'un fichier informatique est de **170, 00 € HT**

Prestations de base

- **Minimum 9 m²**
- **Cloisonnement :** panneaux mélaminé sycomore hauteur 2,50 m.
- **Moquette :** 6 couleurs au choix.
  Parme - Ivoire - Bleu roi - Vert anis - Rouge vermillon - Mandarine
- **Structure :** profilé alu laqué gris.
- **Réserve :** 1 m² avec porte fermant à clef.
- **Eclairage :** 1 spot par multiple de 3 m² (branchement électrique non compris).
- **Nettoyage quotidien** du stand (incluant veille d'ouverture).
- **Enseigne signalétique** (40 x 40 cm).
- **Crédit mobilier :** 10 euros HT par m² à choisir dans le catalogue mobilier fourni (exemple : 15 m² = 150 € HT à choisir dans le catalogue). Possibilité de compléter la commande (le mobilier présenté sur le croquis est une illustration à titre d'exemple).
- **Option :** Tour signalétique sur la réserve. PVC haut. 1000 mm X 1355 mm
  (logo format eps ou vectorisé fourni par l'exposant avant le 7 septembre 2012)

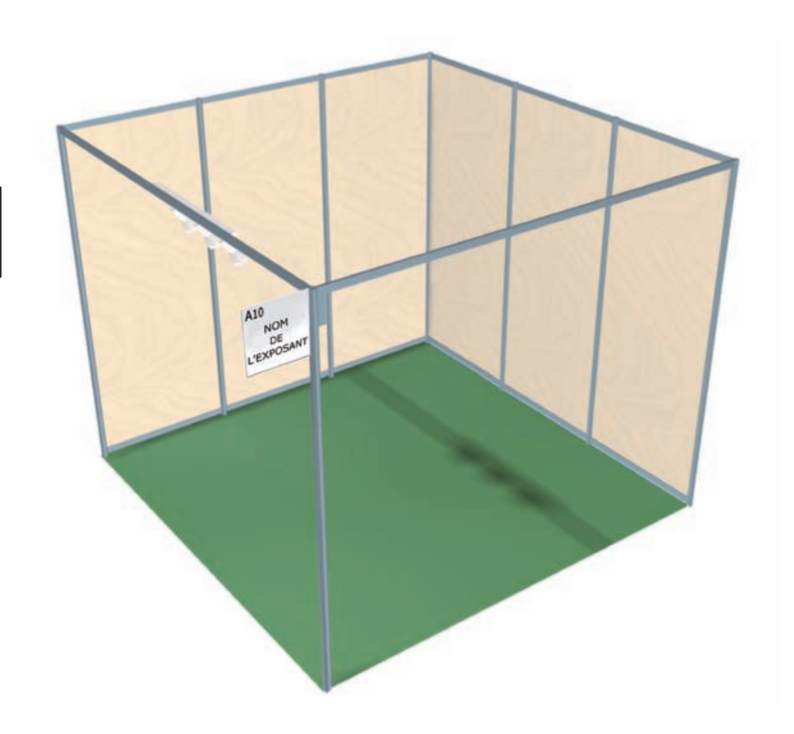
DATE LIMITE DE LA COMMANDE : 31 AOÛT 2012
Bon de commande en page annexe 2

Clé en main confort (prix au m²) **au plus tard le 31 août 2012**	**78,80 €**
Clé en main confort (prix au m²) **à partir du 1er septembre 2012**	**94,60 €**
Tour signalétique sur la réserve **Logo Recto**	**149,80 €**
Tour signalétique sur la réserve **Logo Recto/Verso**	**232,50 €**





Stand clé en main Classique



STAND TYPE
Exemple présenté : 3 m x 3 m

INFORMATION :

Sauf secteur Ameublement

Prestations de base

- **Minimum 9 m²**
- **Cloisonnement :** panneaux mélaminé sycomore hauteur 2,50 m.
- **Moquette :** 6 couleurs au choix.
  Parme - Ivoire - Bleu roi - Vert anis - Rouge vermillon - Mandarine
- **Structure :** profilé aluminium laqué gris
- **Façade : r**aidisseurs ceinturant le stand par traverse aluminium
- **Eclairage :** 1 spot par multiple de 3 m² - branchement électrique non compris.
- **Enseigne signalétique :** (40 x 40 cm).

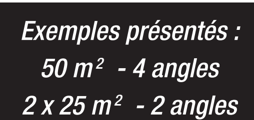
DATE LIMITE DE LA COMMANDE : 31 AOÛT 2012
Bon de commande en page annexe 2

Clé en main classique (prix au m²) **au plus tard le 31 août 2012**	**21,80 €**
Clé en main classique (prix au m²) **à partir du 1er septembre 2012**	**26,20 €**

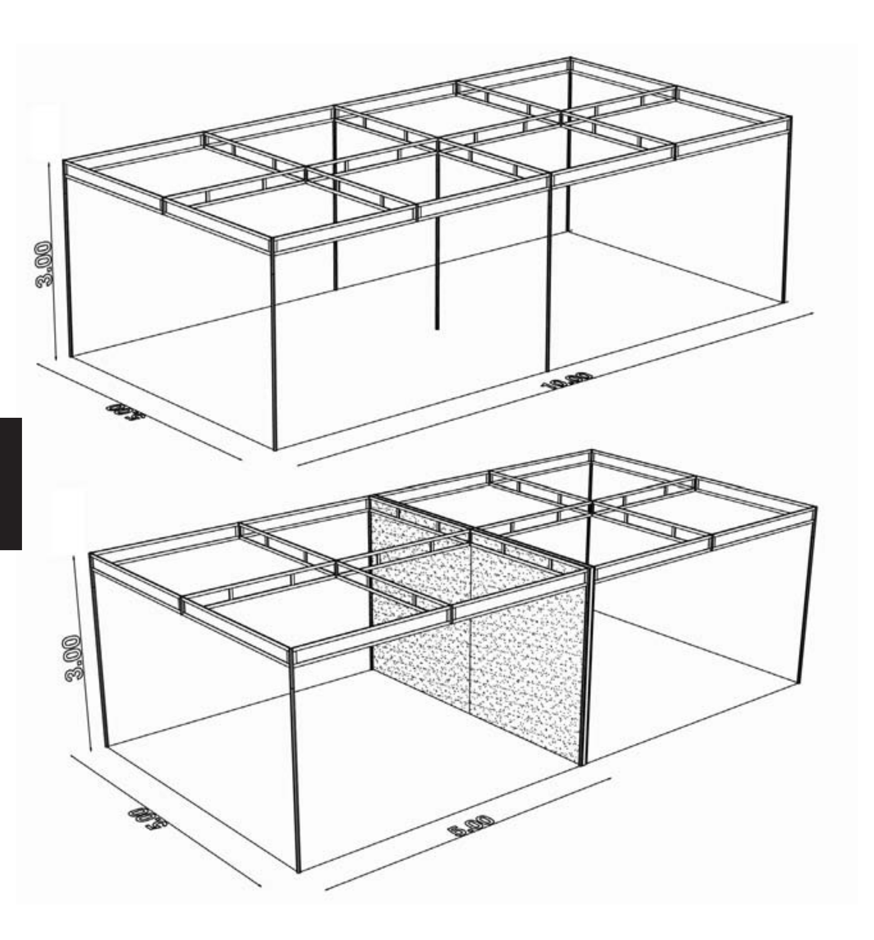




Structure Meuble Option 1



Exemples présentés :
50 m² - 4 angles
2 x 25 m² - 2 angles



Description de la structure

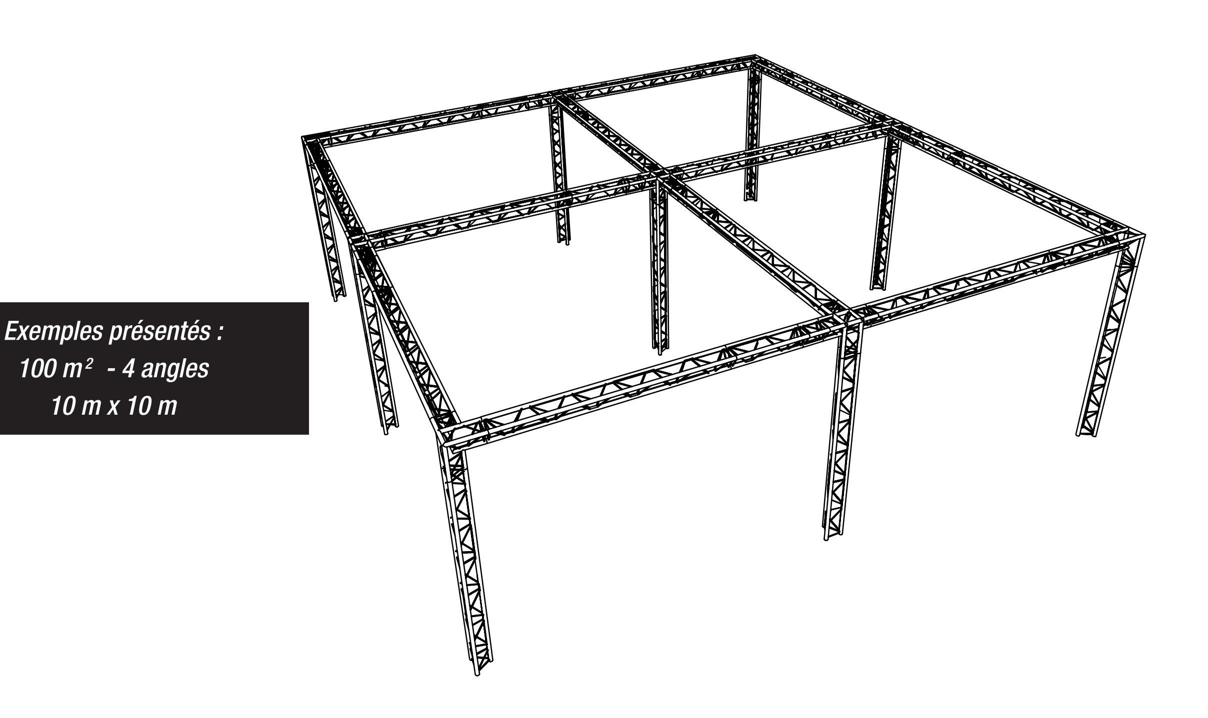
- **Structure** aluminium gris
- **Bandeau** échelle (vide) de 25 cm en périphérie du stand et en raidissement
- **Cloison de séparation** bois à recouvrir (hauteur : 3 m) pour ameublement *(voir page 27)*

DATE LIMITE DE LA COMMANDE : 31 AOÛT 2012 Bon de commande en page annexe 2	
Structure Option 1 (prix au m²) **au plus tard le 31 août 2012**	**21,00 €**
Structure Option 1 (prix au m²) **à partir 1er septembre 2012**	**25,20 €**





Structure Meuble avec éclairage - Option 2



Exemples présentés :
100 m² - 4 angles
10 m x 10 m

Description de la structure

- **Structure** aluminium gris
- **Bandeau** échelle (vide) de 25 cm en périphérie du stand
- **Hauteur** 3 m en périphérie du stand et en raidisseur 10 m x 10
- **Eclairage :** Prolyte sur pied avec éclairage - 32 projecteurs de 300 w

DATE LIMITE DE LA COMMANDE : 31 AOÛT 2012 Bon de commande en page annexe 2	
Structure Option 2 (prix au m²) **au plus tard le 31 août 2012**	**42,90 €**
Structure Option 2 (prix au m²) **à partir du 1er septembre 2012**	**53,60 €**



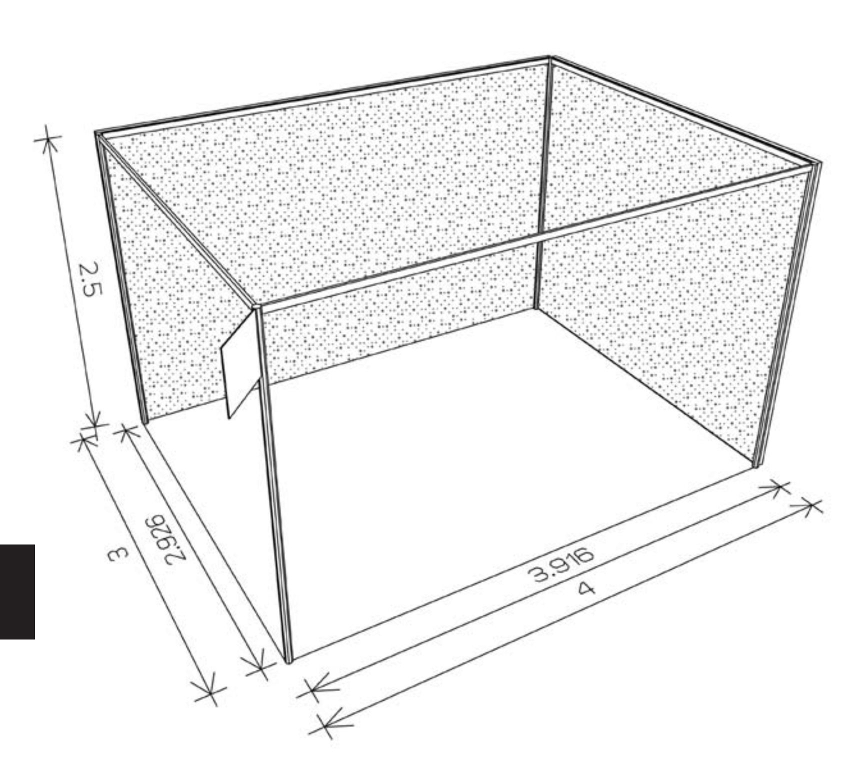


Structure Alu (à habiller)

INFORMATION :

Sauf secteur Ameublement

Exemple présenté :
12 m² - 1 angle



Description de la structure (sans spots)

- **Structure :** profilé aluminium laqué gris
- **Cloisonnement** panneaux bois à recouvrir obligatoirement (hauteur : 2,50 m - voir page annexe 2 du bon de commande, prestation coton gratté).
- **Façade stand :** raidisseurs ceinturant le stand par traverse aluminium hauteur 45,5 mm
- **Enseigne signalétique recto-verso :** 40 x 40 cm - 18 caractères.

DATE LIMITE DE LA COMMANDE : 31 AOÛT 2012 Bon de commande en page annexe 2	
Structure alu sans éclairage (prix au m²) **au plus tard le 31 août 2012**	**15,80 €**
Structure alu sans éclairage (prix au m²) **à partir du 1er septembre 2012**	**16,30 €**





Prestations diverses

Cloisons supplémentaires

• **Modulaire** avec profilé aluminium gris et remplissage mélaminé couleur blanc. Hauteur 2.40 m

Tarif : 37,60 € HT le mètre linéaire

• **En bois, peinte en gris** - hauteur 2.40m ou 2.50m suivant votre emplacement

Tarif : 18,40 € HT le mètre linéaire

L'exposant se chargera d'enlever sa décoration lors du démontage. En cas de peinture, trous ou autre dégradation, l'exposant sera facturé d'un montant de 33,00 € par cloison de 3 m x 2,50 m.

Réserve

• **De 1 m² minimum** équipée d'une porte fermant à clé et de cloison en mélaminé

Cloison mélaminé : 37,60 € HT le ml

Et ajouter :

Porte : 138,00 € HT

Éclairage

• **Rail de 3 spots** de 100 W, branché sur le boîtier du stand

Tarif : 59,70 € HT le rail

Coton gratté

• **Pose et dépose** - Classement au feu M3
Couleurs de coton gratté : Noir, Ecru, Gris, Bleu, Rouge

Tarif : 21,50 € HT le ml de cloison à habiller

Moquette

Les moquettes des allées seront noires sauf pour la partie Cuisines et Bain (gris chiné clair). Six coloris sont proposés à l'inscription (cf demande de participation). Pour tout autre coloris, tarif ci-dessous. En cas de non sélection des coloris proposés et d'absence de commande d'un autre coloris, la moquette du stand sera gris chiné clair.

• **Pose et dépose de moquette aiguilletée** avec polyane de protection - Classement au feu M3
Couleurs de moquette : Gris, Bleu, Rouge, Beige, Vert
Après le 31/08, couleurs non garanties et suivant stock.

Tarif : 9,70 € HT le m²

Mobilier

Toulouse expo peut mettre le mobilier indispensable à votre disposition directement sur votre stand.

Pour commander reportez-vous au catalogue GL Events (bon de commande en fin de catalogue). Disponible sur le site :

www.salon-habitat-toulouse.com

Rubrique «Exposants»

Raccordement d'antenne

• **Forfait** de raccordement d'antenne (commande avant le 7 septembre).

Sur devis





Branchements électriques

	PRIX HT	
BRANCHEMENTS ELECTRIQUES EN INTERIEUR		
• MONOPHASE 220 V PHASE+NEUTRE+TERRE		
Branchement jusqu'à 3 KW	322,00 €	
• TRIPHASE 380 V PHASE+NEUTRE+TERRE		
PUISSANCE ELECTRIQUE A RAJOUTER		
6 KW	411,00 €	
9 KW	520,00 €	
15 KW	647,00 €	
20 KW	806,00 €	
40 KW	950,00 €	
60 KW	1750,00 €	
PUISSANCE DEJA SOUSCRITE		- €
BRANCHEMENTS ELECTRIQUES EN EXTERIEUR		
• MONOPHASE 220 V PHASE+NEUTRE+TERRE		
Branchement jusqu'à 3 KW	322,00 €	
• TRIPHASE 380 V PHASE+NEUTRE+TERRE		
6 KW	431,00 €	
9 KW	546,00 €	
15 KW	680,00 €	
20 KW	847,00 €	
40 KW ou 2 x 20 KW	997,00 €	
60 KW	1837,00 €	
PUISSANCE DEJA SOUSCRITE		- €
BRANCHEMENTS ELECTRIQUES «PERMANENT» INTÉRIEUR		
• MONOPHASE 220 V PHASE+NEUTRE+TERRE		
Branchement jusqu'à 3 KW	345,00 €	
• TRIPHASE 380 V PHASE+NEUTRE+TERRE		
6 KW	460,00 €	
9 KW	569,00 €	
20 KW	886,00 €	
PUISSANCE DEJA SOUSCRITE		- €
BRANCHEMENTS ELECTRIQUES «PERMANENT» EXTÉRIEUR		
• MONOPHASE 220 V PHASE+NEUTRE+TERRE		
Branchement jusqu'à 3 KW	360,00 €	
• TRIPHASE 380 V PHASE+NEUTRE+TERRE		
6 KW	478,00 €	
9 KW	608,00 €	
20 KW	850,20 €	
PUISSANCE DEJA SOUSCRITE		- €
TOTAL BRANCHEMENTS ELECTRIQUES		

Important : Les commandes doivent être accompagnées d'un plan d'aménagement coté et orienté. En cas d'absence de plan, le coffret est mis en place sur la cloison la plus proche d'un angle. Toute demande de déplacement du coffret électrique pendant le montage, sera facturée au prix de 60 € HT.

Les règlements de sécurité en vigueur pour les salons imposent qu'un coffret électrique ne puisse alimenter qu'un seul stand.

La mise sous tension des coffrets électriques ne sera réalisée qu'après solde de tout compte auprès du Service Exposants de Toulouse expo.





Téléphone
Internet - Wi-Fi

PRESTATIONS TÉLÉPHONIQUES avant le 10 septembre 2012 *	PRIX HT unité
Ligne analogique, avec combiné	175,00 €
Ligne analogique, sans combiné	170,00 €
Ligne analogique pour TPE exclusivement, **communications illimitées**	180,00 €
Caution téléphone obligatoire et non encaissée (par chèque séparé)	50,00 €
Fax/Téléphone	200,00 €

PRESTATIONS INFORMATIQUES avant le 10 septembre 2012 *	PRIX HT unité
Accès Internet mutualisé RJ 45 seule [a]	215,00 €
Accès Internet mutualisé RJ 45 supplémentaire sur un même stand	90,00 €
1ere Connexion Wifi [a], pour la durée du Salon	75,00 €
Connexion Wifi [a] seule par jour	25,00 €
Location d'une clé USB Wifi pour la durée du Salon (caution 50 € chèque à part non encaissé)	30,00 €
Ligne ADSL 8 méga IP fixe	sur devis
Autres demandes	sur devis

a- Nous garantissons la bonne marche des connexions jusqu'à la prise RJ 45 ou l'antenne Wifi.

**** Pour toute commande passée après le 10 septembre, une majoration de 20% sera appliquée***

A l'exception des connexions Wifi, les prix couvrent toute la durée du Salon.

Remarque :

1- Les téléphones seront en place au plus tard 1 heure avant le début du Salon et seront à déposer à la fin du Salon ou le lendemain à l'accueil de Toulouse Expo.

Le préfixe zéro est obligatoire pour sortir du Parc. Veuillez configurer vos terminaux de paiement en conséquence.

2- **Tout réseau Wifi personnel (ad-hoc ou infrastructure) est formellement interdit.**

Le paramétrage des ordinateurs qui seront connectés est : pas de PROXY pour le navigateur et en attribution d'adresse IP automatique (DHCP) pour les interfaces filaires et sans fil.





Restauration

Pour organiser vos cocktails, petits déjeuners, déjeuners, buffets, plateaux repas ou toute autre prestation traiteur lors du salon, vous devez obligatoirement passer par Toulouse expo, qui vous fera des propositions adaptées à vos demandes.

Pour cela veuillez transmettre vos demandes avec vos coordonnées :

- par fax au 05 62 25 45 05 à l'attention de M. Eran NAKACHE
- et/ou par mail à : eran.nakache@gl-events.com

Vous disposez, pour vos repas, d'un restaurant dans l'enceinte du Parc des Expositions.

Vous disposez aussi, dans les halls 4 et 5 de bars où vous seront servis cafés, viennoiseries, sandwichs, boissons…



Votre publicité 2012

Renforcez votre présence au Salon de l'Habitat en multipliant votre visibilité pendant et après la manifestation, grâce aux outils suivants :

Liste Exposants

Une visibilité dès l'entrée du Salon !
La liste des exposants est remise à l'ensemble des visiteurs du salon.
Outil d'information nécessaire; il est conservé en post événement.

Document mis à la disposition du public à l'entrée du salon (20 000 exemplaires).

- Emplacement : 4e de couverture.

1 page : 2 500 € HT
1/2 page : 1 300 € HT
1/4 page : 750 € HT

L'annonceur doit fournir et transmettre le fichier de sa publicité au format choisi et sous forme d'un PDF Haute Définition ou TIFF 300 dpi.

Les panneaux d'affichage



7 panneaux type abribus (format 120 x 176 cm) sont installés dans l'enceinte du Parc des Expositions :
- 2 panneaux dans le hall 6
- 2 panneaux au passage dans le hall 5
- 2 panneaux dans le hall 4
- 1 panneau dans la galerie

1 panneau : 300 € HT
6 panneaux : 1800 € HT

Logo sur plan d'orientation et liste exposants

Offrez une visibilité à votre entreprise en positionnant votre logo avec une flèche qui indique, sur le plan d'orientation, votre localisation sur le salon. **2 outils de communication sont à votre disposition :**

VOTRE LOGO SUR LES PLANS D'ORIENTATION POSITIONNÉS AUX ENTRÉES PRINCIPALES DU SALON
Votre logo sur les plans aux entrées . . . . **190 € HT**

VOTRE LOGO SUR LE PLAN D'ORIENTATION DANS LA LISTE DES EXPOSANTS, REMISE À TOUS LES VISITEURS
Votre logo sur le plan du guide Visiteur . . . . . **290 € HT**

DOUBLEZ VOS CHANCES !
Offre couplée . . . . 390 € HT

L'annonceur doit fournir et transmettre le fichier de son logo au format choisi et sous forme d'un PDF Haute Définition ou TIFF 300 dpi.





Le Flyer - Droit de diffusion

Diffusez votre message publicitaire à l'aide de flyers. Sur une journée de votre choix, bénéficiez d'un droit de diffusion et distribuez vos documents de promotion aux 3 entrées du salon. Les emplacements seront attribués en fonction de l'ordre d'arrivée des réservations.

Droit de diffusion avec personnel détaché par l'exposant.

***En semaine** (mercredi au vendredi inclus)*
1 jour - 1 point : 290 € HT
Le point supplémentaire : 100 € HT

***Le week-end** (samedi **ou** dimanche)*
1 jour - 1 point : 490 € HT
Le point supplémentaire : 175 € HT

Dalle au sol



Captez l'attention du visiteur en positionnant **des dalles au sol à vos couleurs**.

- Dalle au sol - format 1 m x 1 m

L'annonceur doit fournir et transmettre le fichier de son logo au format choisi et sous forme d'un PDF Haute Définition ou TIFF 300 dpi.

1 dalle : 250 € HT

Votre présence sur le site Internet

Votre publicité s'affiche sur une bannière présente sur l'ensemble du site dans toutes les rubriques sous un mode de rotation aléatoire avec 6 annonces maximum. L'annonce change dès que l'internaute change de page ou rafraîchit l'écran. Un clic sur votre publicité active automatiquement un lien vers votre site web. Nous vous fournirons un bilan de post-campagne.

Format 250 x 250 pixels à fournir à Toulouse expo - JPEG RVB ou GIFF

2 mois en ligne : 450 € HT
1 mois en ligne : 250 € HT

Profitez de ces supports de communication forts.
L'emplacement sera attribué dans l'ordre de réception des réservations. Devis sur demande.

Contact : Alain DEFILS

05 62 25 45 32
alain.defils@gl-events.com





Cartes d'invitation supplémentaires

Les cartes d'invitation sont votre meilleur atout pour dynamiser vos campagnes de communication destinées à vos clients et prospects.
Leur diffusion, personnalisée par vos soins, contribue à optimiser votre participation au Salon.

De plus, un client ou prospect invité personnellement par votre entreprise viendra plus spontanément visiter votre stand. 83 % des visiteurs interrogés déclarent se rendre sur le stand de l'exposant dont ils ont été les invités.

Pensez à vous identifier et récupérer cette information.

Cartes d'invitation - lot de 25

Seules ces cartes donneront accès au Salon pour vos invités, à l'exclusion de tout autre carte éditée par vos soins.

Le tarif général d'entrée au Salon de l'Habitat est fixé à 6,50 € TTC et 4,50 € pour les tarifs réduits.

Cartes d'invitation vendues par lot de 25 cartes	
Le lot HT (attention, TVA 7%)	**41,25 €**

CES CARTES DONNENT DROIT À UNE ENTRÉE GRATUITE
et ne seront délivrées
qu'après paiement joint à la commande.

3 = 4

MULTIPLIEZ LES CONTACTS ! OPÉRATION SPÉCIALE !

Pour vous accompagner dans la promotion du salon auprès de vos clients et prospects, profitez de notre Opération "Salon de l'Habitat 2012"

3 lots de cartes achetés, 1 lot offert !





Assurance complémentaire

Si elle n'est pas déjà mentionnée sur votre demande de participation

Assurance complémentaire

Assuré, conformément à l'article 18 du règlement, pour une somme de 5 000 €, vous désirez une assurance complémentaire :

Somme complémentaire à assurer . . . . x 5,56 ‰	
Somme complémentaire à assurer pour vente à emporter . . . . x 11,56 ‰	
MONTANT HT (à reporter dans le bon de commande - Annexe 3)	





Extrait du règlement

Toulouse expo souhaite attirer votre attention sur ces éléments particuliers du règlement du Salon (cf verso de votre dossier d'inscription)

« Chapitre 10 - Renonciation à recours - Assurances - Art. 18 10. 01 Les exposants sont tenus de souscrire à leurs frais auprès de la police collective établie pour le compte des exposants une assurance MULTIRISQUES EXPOSITION et RESPONSABILITE CIVILE. La prime de l'assurance minimale obligatoire garantit :

1° - Les biens exposés, les agencements et installations de stands pour une somme de 5 000 €. La règle proportionnelle de capitaux est applicable dans le cas où la valeur des biens assurés serait supérieure à ces 5 000 €. Une franchise de 150 € par sinistre et par exposant est également applicable.

Objet de la garantie Dommages exposant sur le lieu de l'exposition indiqué : nous garantissons le matériel, les objets et/ou les marchandises de l'assuré dans la limite du montant fixé contre les risques de vol, perte, incendie, explosions, dégâts des eaux et dommages accidentels.

Indemnisation en cas de sinistre : le montant indemnisable est calculé sur les bases de la valeur de remplacement à neuf, au jour du sinistre, avec application d'une vétusté fixée de gré ou à gré, ou à dire d'expert.

2° - La responsabilité civile de l'exposant à l'égard des tiers :

Objet de la garantie RC Exposant : nous garantissons les conséquences pécuniaires de la RC que l'assuré peut encourir du fait et durant sa participation à la manifestation assurée en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés à autrui, avec un maximum par sinistre de 6 000 000 €.

- L'exposant après avoir pris connaissance des limites des garanties dont il vient d'être fait état et des conditions de garanties des polices qui sont tenues à sa disposition, peut souscrire auprès de l'assureur de son choix toute couverture complémentaire qu'il jugerait utile.

- L'assurance «INCENDIE, EXPLOSIONS, ATTENTATS» des bâtiments, est à la charge de TOULOUSE EXPO qui renonce ainsi que ses assureurs à tous recours contre les Exposants et leurs assureurs pour les risques qui viennent d'être énumérés, sauf fait intentionnel.

L'exposant renonce et s'engage à faire renoncer ses assureurs éventuels à tous recours ou actions, soit du fait de la destruction totale ou partielle de tous matériels, objets, valeurs quelconques, agencements, approvisionnements et marchandises dont il est propriétaire ou dont il doit répondre, soit du fait de leur détérioration ou disparition totale ou partielle, soit du fait de la privation ou trouble de jouissance ou tout autre préjudice immatériel. Ces renonciations devront bénéficier à TOULOUSE EXPO, la VILLE DE TOULOUSE, LES AUTRES EXPOSANTS et à leurs assureurs respectifs. »





Accusé de réception du cahier des consignes de sécurité



AVERTISSEMENT

La législation en vigueur exige le respect intégral des consignes de sécurité qui sont énoncées dans le cahier des consignes de sécurité, disponible sur le site **www.salon-habitat-toulouse.com**, Rubrique Exposants.

Nous attirons votre attention sur votre responsabilité en cas de non conformité de votre stand aux dispositions de l'article 2 - Aménagement des Stands - et des dispositions concernant des machines et appareils présentés en fonctionnement.

Si la Commission de Sécurité venait à interdire l'ouverture de votre stand, vous en assumeriez la pleine responsabilité.

De même, l'intégralité des sommes dues au titre de la location de l'emplacement et des prestations annexes, resteront dues auprès de l'organisateur.

ATTESTATION

Madame - Monsieur		
Raison sociale		
Adresse		
Téléphone		
Télécopie		
E-mail		
Manifestation	Salon de l'Habitat 2012	
Emplacement	Hall n°	Stand n°

reconnaît avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Générales de Sécurité et s'engage à le respecter.

Fait à ...., le ....

A retourner obligatoirement

Service Technique - Toulouse expo - Parc des Expositions de Toulouse - BP 44128 - 31030 Toulouse cedex 4
Téléphone : +33 (0)5 62 25 45 01 - Télécopie : +33 (0)5 62 25 45 39

